

délibération :
D_2018_3_9

L'an deux mille dix huit , le vendredi 09 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 02 Mars 2018

Présents : 15

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 19

**Objet : Demande de
subvention relative à l'aide à la
diffusion spectacle vivant 2018**

Pouvoirs :

Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Madame Graziella RELET, Adjointe au Maire, informe qu'il est proposé la programmation de la « GUINGUETTE BUISSONNIERE 2018 », avec la représentation de la « La fête nomade » par la Fanfare OMEGA, le vendredi 10 août 2018 à 20 heures, près de l'église de Mouthiers pour un montant de 3 000 €, au regard du succès rencontré les années précédentes.

Cette animation musicale, proposée au tarif d'1€, sera accompagnée de haltes gourmandes et peut bénéficier de l'aide à la diffusion de spectacle vivant par le Conseil Départemental de la Charente.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

- Coût du spectacle : 3 000 €
- Droits de la SACEM pris en charge par la commune : 275.77 €

Recettes :

- Conseil Départemental, Aide à la diffusion du spectacle vivant (30 %) : 1000 €
- Autofinancement : 2 075.77 €
- Entrées : 200 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **VALIDE** la programmation de la « Guinguette Buissonnière 2018 », le 10 août 2018 pour un montant de 3 000 € ;
- **DEMANDE** un soutien financier auprès du Conseil Départemental relatif à l'aide à la diffusion de spectacle vivant ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération et notamment le Contrat de Cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association Anis Trio ;
- **DIT** que la commune prendra en charge le paiement des droits de SACEM.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/03/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 23 MARS 2018

